



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RARES

Rapport d'activité et de responsabilité
environnementale et sociétale

Annexes - partie responsabilité
environnementale et sociétale

2024



#MondeEnCommun

Annexe 1 : Cadre de référence de la démarche RSO du groupe AFD

Adhérent au Pacte mondial (Global Compact) des Nations unies depuis 2004, le groupe AFD a choisi pour cadre de référence de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies,
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail,
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI) pour Proparco,
- les trois Conventions dites de Rio : lutte contre le changement climatique, lutte contre la désertification et biodiversité,
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- les Conventions de l'OCDE et des Nations unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte anti-blanchiment,
- les réglementations relatives à la publication des informations extra-financières,
- la Charte pour l'environnement adossée à la Constitution française,
- les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan du Partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide ;
- l'Agenda développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable,
- l'Accord de Paris sur le climat,
- les normes GRI sur le reporting RSO de la Global Reporting Initiative (GRI),
- les Green and Social Bonds Principles, et les Sustainable Bond Guidelines pour ses émissions obligataires responsables,
- les Operating Principles for Impact Management (OPIM), signés par Proparco.

Index du contenu GRI

Reporting conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative).

L'index du contenu GRI 2024 est disponible sur le site internet de l'AFD.

Personne à contacter

pour plus

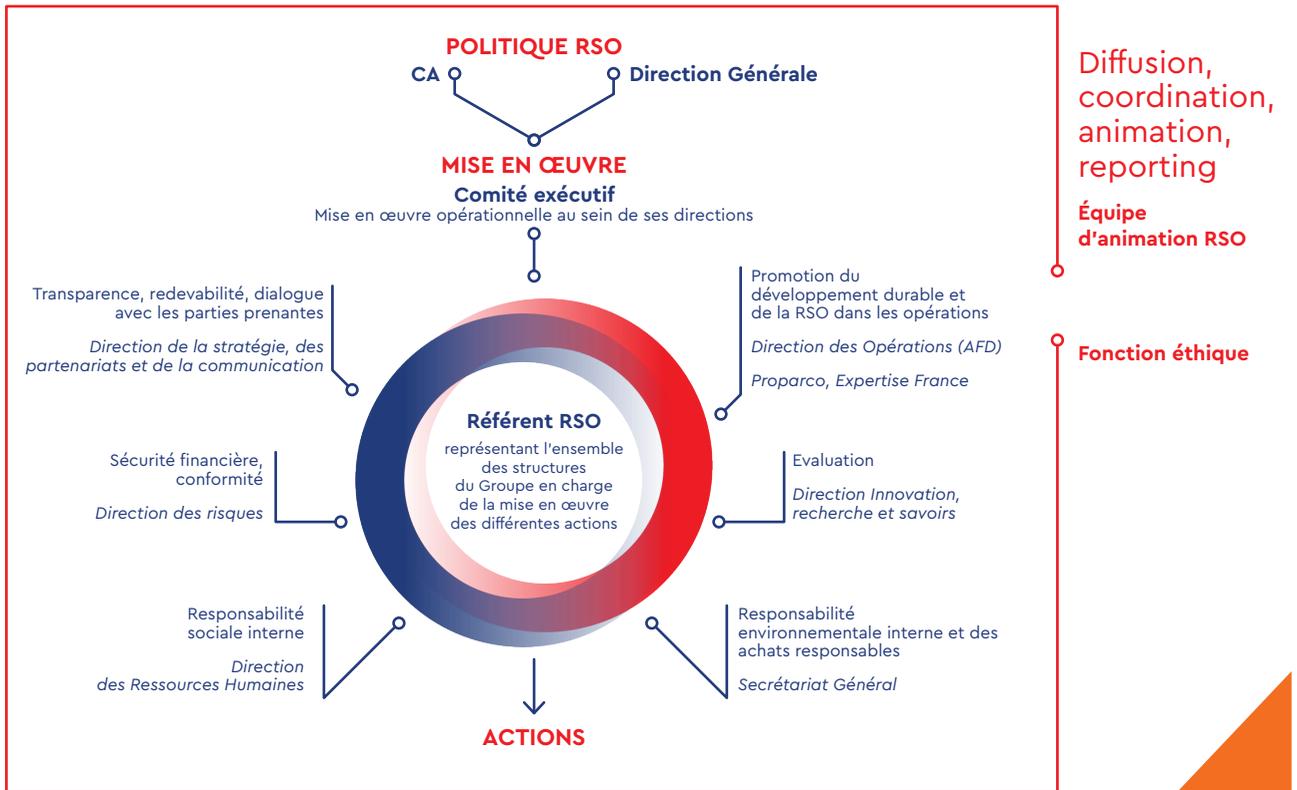
d'informations

Axelle Bergeret-Cassagne

+33(0)1 53 44 31 31

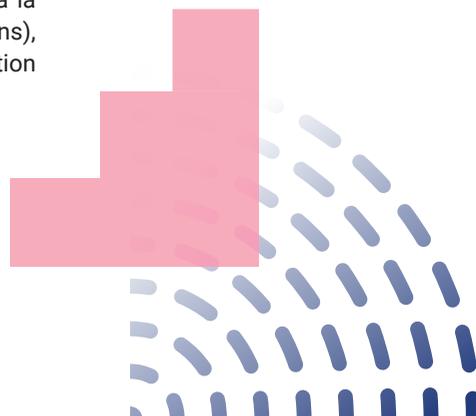
5 rue Roland Barthes,
75598 PARIS CEDEX 12

Annexe 2 : Un pilotage RSO impliquant l'ensemble de l'organisation



Cette démarche est animée par une équipe rattachée au département en charge de la stratégie au sein de la direction de l'innovation, de la stratégie et de la recherche. Celle-ci s'appuie sur un réseau de référents au sein des différentes structures du Groupe chargées de mettre en œuvre les axes de la politique RSO : un représentant des équipes d'appui environnemental et social, de la stratégie, des risques, des ressources humaines, du secrétariat général, de la direction exécutive financière, des évaluations, de la direction générale ainsi que d'Expertise France et de Proparco. Ce réseau des référents RSO est ainsi associé au pilotage de la démarche RSO (notamment à la co-construction et à la mise en œuvre du plan d'actions), à sa redevabilité, ainsi qu'aux actions de communication et de sensibilisation des collaborateurs.

Par ailleurs, à l'AFD comme au sein de Proparco, des équipes expertes apportent un appui transversal à l'intégration du développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, d'intervention dans les pays en crise et conflits, de renforcement des capacités des partenaires. Un dispositif harmonisé de notation développement durable des interventions est déployé à l'échelle du Groupe.



Annexe 3 : Enjeux matériels du groupe AFD pour ses principales parties prenantes

PILERS	ENJEUX PRIORITAIRES	MATÉRIALITÉ PAR PARTIE PRENANTE							OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
		Acteurs institutionnels	Société civile	Administrateurs	Acteurs économiques	Clients et bénéficiaires	Acteurs de l'aide publique au développement et de l'assistance technique	Collaborateurs Groupe AFD	
GOUVERNANCE									
	Éthique et exemplarité financières	●	●	●	●	●	●	●	16
	Transparence sur les financements et redevabilité sur leurs impacts	●	●	●	●	●	●	●	16
	Cohésion du Groupe	●	●	●	●	●	●	●	
	Satisfaction des clients et des contreparties	●	●	●	●	●	●	●	11
	Mobilisation multi-acteurs pour les Objectifs de développement durable (ODD)	●	●	●	●	●	●	●	11
	Numérique responsable	●	●	●	●	●	●	●	9
ENVIRONNEMENT									
	Empreinte environnementale interne	●	●	●	●	●	●	●	11, 12, 13, 15, 17, 18
	Respect des limites planétaires	●	●	●	●	●	●	●	13, 15
SOCIAL									
	Santé, sécurité et sûreté des collaborateurs	●	●	●	●	●	●	●	3, 8
	Qualité de vie au travail des collaborateurs	●	●	●	●	●	●	●	3, 8
	Relations sociales au sein du Groupe	●	●	●	●	●	●	●	8
	Développement des compétences des collaborateurs	●	●	●	●	●	●	●	4, 8
	Empreinte sociale et sociétale interne	●	●	●	●	●	●	●	8, 12
	Équité, diversité et égalité professionnelles	●	●	●	●	●	●	●	5, 8, 10
	Renforcement des institutions et de l'engagement des citoyens	●	●	●	●	●	●	●	16
	Renforcement du lien social	●	●	●	●	●	●	●	10
ENVIRONNEMENT ET SOCIAL									
	Approfondissement du développement durable dans les opérations	●	●	●	●	●	●	●	
	Engagement des clients et des contreparties pour les Objectifs de développement durable (ODD)	●	●	●	●	●	●	●	
	Risques environnementaux et sociaux dans les projets	●	●	●	●	●	●	●	

● Majeure ● Forte ● Modérée ● L'enjeu concerne l'ensemble des ODD

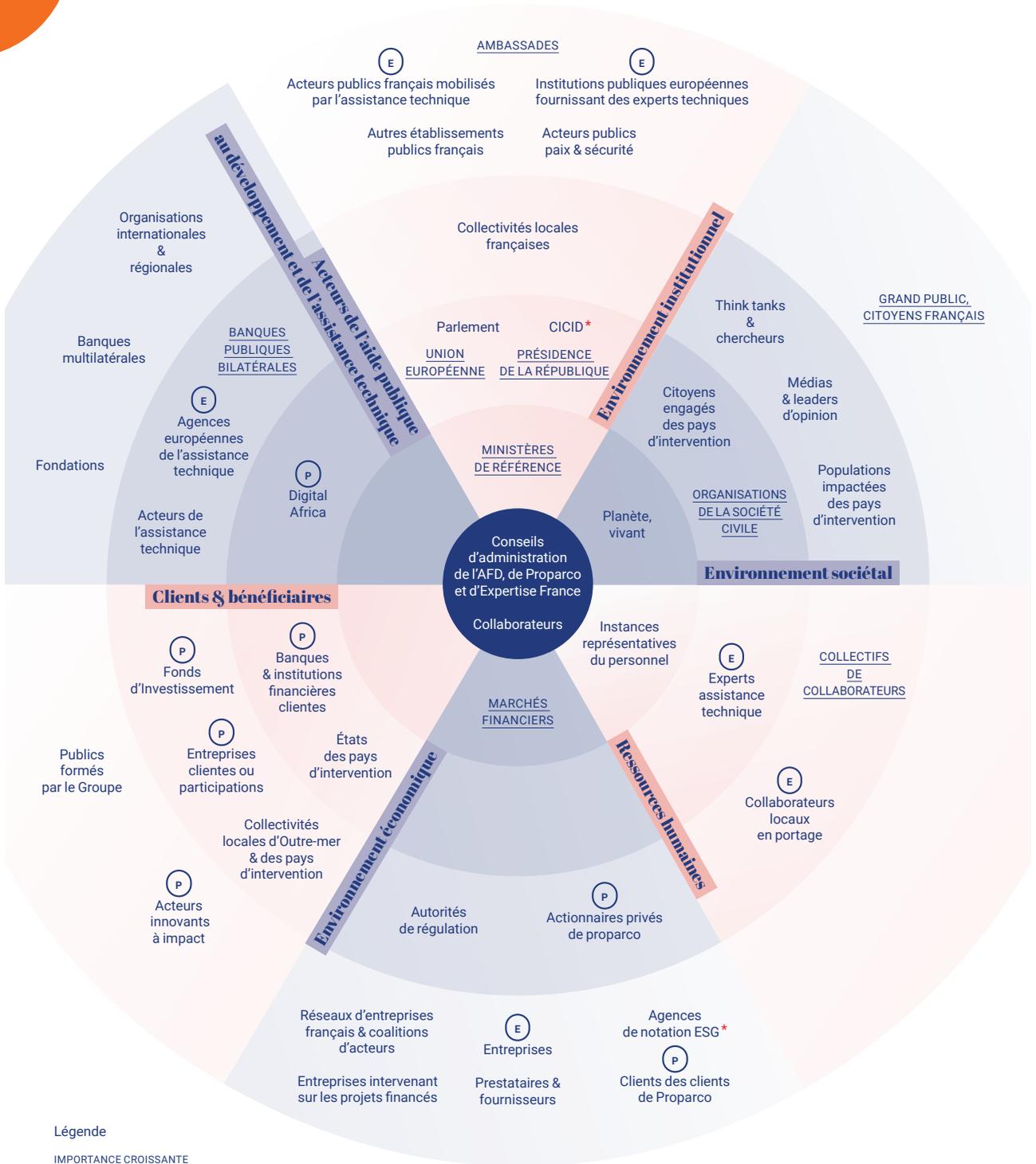
Annexe 4 : Matrice de matérialité du groupe AFD



Le groupe AFD gère l'ensemble des enjeux matériels présentés ci-dessus. Il insiste dans son reporting sur les plus significatifs :

- Éthique et exemplarité financière
- Respect des limites planétaires
- Risques environnementaux et sociaux dans les projets
- Qualité de vie au travail des salariés
- Relations sociales au sein du groupe
- Équité professionnelle, diversité et égalité
- Santé, sécurité et sûreté des salariés

Annexe 5 : Cartographie des parties prenantes du groupe AFD



Légende

IMPORTANTANCE CROISSANTE

- P** Spécifique Proparco
- E** Spécifique Expertise France

* CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
 * Notation ESG : notation environnementale, sociale et de gouvernance